

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par le Bourgmestre de Ath, Monsieur Bruno Lefebvre,

L'autorisation	N°ECP043
Est délivrée à	Monsieur Gaëtan Vanacker
Domicilié	Chemin à Cailloux, 1 à 7822 Meslin-l'Évêque
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain »
Pour le terrain	« Le Manage », situé 50°64'41N – 3°82'83E à 7822 Lanquesaint
Superficie	0,8 hectares
Capacité maximale autorisée par le label	40 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 16/10/2032.

Le 17/10/2022

Amélie Collard

Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps